

## COMPTE RENDU DU 28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 20 mars 2017, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Patrick PARANTHOËN, Sylvie JOURDAIN, Jean-Pierre TRICOIRE, Joseph BONNEAU, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Priscilla CHEVRIER, Michel BIRONNEAU.

SECRÉTAIRE : Patrick DESLANDES

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Hélène TURCAUD.

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.  
Hélène TURCAUD ayant donné pouvoir à Priscilla CHEVRIER.

### A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 27 février 2017 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 3 et 5bis rue du Commerce, Section AE n° 215,

### B – FINANCES

#### 1. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	524 455,45
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	546 517,81
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 070 973,26</b>

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-379 061,42
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-190 262,96
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>569 324,38</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>1 070 973,28</b>
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>569 324,38</b>
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>501 648,90</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

## - Budget Assainissement

Le Conseil, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	127 676,66
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	82 571,64
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>210 248,30</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-21 589,68
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-65 785,59
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>87 375,27</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>210 248,30</b>
1) <b>Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00
2) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>87 375,27</b>
3) <b>Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	122 873,03
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

## 2. Vote des taux d'imposition – année 2017

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017.

**FIXE** pour l'année 2017, les taux d'imposition suivants :

Nature	Bases notifiées	Taux 2017	Produit 2017	Produit 2016	Variation
TH	2 276 000	18,06 %	<b>411 046</b>	449 513	- 8.56 %
TFB	3 120 000	20,24 %	<b>631 488</b>	628 047	+ 0.55 %
TFNB	45 500	45.24 %	<b>20 584</b>	19 589	+ 5.08 %
	<b>5 441 500</b>		<b>1 063 118</b>	1 097 149	

### 3. Budgets primitifs 2017 :

- **Commune**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif 2017 – Budget Général.

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>					
DÉPENSES			RECETTES		
.011	Charges à caractère général	557 100.00	92 400.00	Produits des services	70
.012	Charges de personnel	918 400.00	1 413 174.97	Impôts et taxes	73
.022	Dépenses imprévues Fonct.	71 129.65	615 718.00	Dotations et participations	74
65	Autres charges gestion courante	252 000.00	87 300.00	Autres produits gestion	75
66	Charges financières	120 000.00	17 000.00	Atténuation de charges	013
67	Charges exceptionnelles	3 500.00	10.00	Produits financiers	76
68	Amortissement	128 022.20	2 000.00	Produits exceptionnels	77
.023	Virement à section investissement	700 000.00	21 000.00	Travaux en régie	72
014	Atténuation de produits	100.00	501 648.88	Excédent reporté	002
<b>TOTAL</b>		<b>2 750 251.85</b>	<b>2 750 251.85</b>	<b>TOTAL</b>	
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>					
DÉPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts	534 738.88	60 000.00	Dotation fds divers réserves	10
21	Immobilisations corporelles	124 000.00		Subventions d'investissement	13
23	Immobilisations en cours	21 000.00	400 000.00	Emprunts	16
27	Autres immobilisations financières		128 022.20	Amortissements	28
	Opérations d'équipement (total)	1 201 709.87		Autres immos financières	27
.020	Dépenses imprévues Invest.	56 068.41	533 232.00	Opérations équipement (total)	
20	Immobilisations incorporelles	14 000.00		Produits des cessions	024
	Déficit investissement 2016	379 061.42		Frais d'études	2031
2031	Frais d'études	60 000.00	700 000.00	Virement de section fonct.	021
			569 324.38	Résultat affecté 2016	1068
<b>TOTAL</b>		<b>2 390 578.58</b>	<b>2 390 578.58</b>	<b>TOTAL</b>	

- **Assainissement**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif Assainissement 2017.

EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
Charges à caractère général	145 658.62		190 000.00	Produits de gestion courante	
Frais de personnel	25 000.00			Production immobilisée	
Autres charges gestion courante	1 000.00			Subventions d'exploitation	
Charges financières	5 000.00		40 230.99	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	1 000.00				
Dotations amortissements	53 874.79				
Dépenses imprévues	10 000.00				
Virement Section Investissement	116 570.61				
Déficit reporté			122 873.03	Excédent antérieur reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>353 104.02</b>		<b>353 104.02</b>	<b>TOTAL</b>	

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Subventions d'investissement	40 230.99			Subventions d'investissement	
Emprunts	26 000.00			Emprunt	
Immobilisations en cours	170 000.00	116 570.61		Virement section Exploitat.	
Déficit reporté	21 589.68	53 874.79		Amortissements	
		87 375.27		Réserves	
				Excédent	
<b>TOTAL</b>	<b>257 820.67</b>	<b>257 820.67</b>		<b>TOTAL</b>	

• **Lotissement le Fief du Rocher**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif Lotissement du Fief du Rocher 2017.

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
3555	Terrains aménagés	2 500.00		Emprunts cond. Particulières	1641
16874	Dette envers Collec.	22 437.31		Revers. Envers collec.	16874
1641	Remboursement des emprunts	22 437.31	52 509.01	Terrains aménagés	3555
			2 794.17	Excédent reporté	
<b>TOTAL</b>		<b>55 303.18</b>	<b>55 303.18</b>	<b>TOTAL</b>	
SECTION FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
6015	Terrains	2 500.00	53 939.58	Vente terrains	7015
6045	Etudes et Prestations		2 500.00	Variation Stocks	71355
71355	Variation Stocks	52 509.01	15 990.00	Avance communale	74741
6522	Revers. Bud. Ann				
678	Autres charges exceptionnel.				
66111	Intérêts d'emprunts	17 420.57			
	Déficit reporté				
<b>TOTAL</b>		<b>72 429.58</b>	<b>72 429.58</b>	<b>TOTAL</b>	

**4. Contrat d'association : école privée**

Le conseil à 22 voix pour et une abstention,

**DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017 la somme de trente-neuf mille six cent quatre-vingt-douze euros (39 692.00 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

## 5. Subventions aux associations

### ➤ Associations Sportives

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations sportives en 2017 ainsi qu'il suit :

AVENIR GYMNIQUE	3 000,00 €
CLUB NAUTIQUE	1 500.00 €
BASKET BALL	600.00 €
AMICALE SPORTIVE CHATAIGNERAISIENNE	4 600.00 €
TENNIS	500.00 €
ABV LA CHÂTAIGNERAIE	1 000.00 €
VÉLO CLUB	600.00 €
FONTENAY KARATÉ SHOTOKAN	200.00 €
85 JMN KAYAK TEAM	100.00 €

**DÉCIDE** de mettre en place une participation à la représentativité régionale des associations sportives et des sportifs de la commune selon les modalités définies par délibération du 25 mars 2003.

L'enveloppe maximum annuelle étant de 10 000,00 €.

### ➤ Associations à but social et humanitaire

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but social et humanitaire en 2017 ainsi qu'il suit :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €
ASSOCIATION LAGEM TAABA	700,00 €
ACLMSV85	100.00 €
ACTION HANDICAP	100,00 €
VALENTIN HAÛY	100,00 €
AARFICS	100,00 €
E'CHANGEONS	100,00 €

### ➤ Associations Loisirs et Culture

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but culturel en 2017 ainsi qu'il suit :

LES MIGAILLERES	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	300,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE FELIX LIONNET	100,00 €

➤ **Associations scolaires et éducatives**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but scolaires et éducatives en 2017 ainsi qu'il suit :

COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PUBLIQUES	200,00 €
COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PRIVEES	200,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE ST JOSEPH	100,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE ST JOSEPH	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	100,00 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLÈGE PMF	300,00 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLÈGE ST JOSEPH	300,00 €

*Patrick PARANTHOËN informe le Conseil de l'état d'avancement du transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes.*

➤ **Autres Associations**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux autres associations en 2017 ainsi qu'il suit :

AEC (ARTISANTS ET COMMERÇANTS)	2 000,00 €
COMICE AGRICOLE	1 000,00 €
MAISON DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS	200,00 €

➤ **CCAS**

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser une subvention en 2017

- au CCAS pour le service « Action Sociale » d'un montant de 7 000,00 €.

## 6. Emprunt

➤ **100 000.00 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article 1** – Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN un emprunt d'un montant de 100 000.00 € et dont le remboursement s'effectuera par :

- annuités
- semestrialités
- trimestrialités

en 10 années, au taux fixe de 1.04 %.

Frais de dossier : 200.00€

**Article 2** – La commune de la Châtaigneraie s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

**Article 3** – Les fonds seront versés à l’Emprunteur par virement à la Trésorerie du Pays de la Châtaigneraie.

**Article 4** – Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

**Article 5** – Monsieur le Maire décide que le remboursement du présent emprunt s’effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

➤ **300 000.00 €**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article 1** – Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN un emprunt d’un montant de 300 000.00 € et dont le remboursement s’effectuera par :

annuités   
semestrialités   
trimestrialités

en 15 années, au taux fixe de 1.37 %.

Frais de dossier : 300.00€

**Article 2** – La commune de la Châtaigneraie s’engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

**Article 3** – Les fonds seront versés à l’Emprunteur par virement à la Trésorerie du Pays de la Châtaigneraie.

**Article 4** – Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

**Article 5** – Monsieur le Maire décide que le remboursement du présent emprunt s’effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

## **C – TRAVAUX-BATIMENTS**

### **1. Lotissement le Hameau du Sautreau : Nom de rue**

Le conseil à l’unanimité, **DÉCIDE** de nommer la rue du lotissement de la SAS Le Hameau du Sautreau : **rue des Genêts**.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT  
Maire

